

# PENVENAN



**Commune :** Penvénan

**Surface :** 5 ha

**Statut (protection, propriété):**

- . Domaine Public Maritime.
- . Site classé.
- . Espace Naturel Remarquable - Loi littoral.

**Habitat(s) :**

Végétations annuelles pionnières à *Salicornia* et autres des zones boueuses et sableuses (Code Directive : 15-11).

Prés salés à *Spartina spp* (15-12).

Prés salés atlantiques (15-13).

Fourrés halophiles méditerranéens ou thermo-atlantiques (15-16).

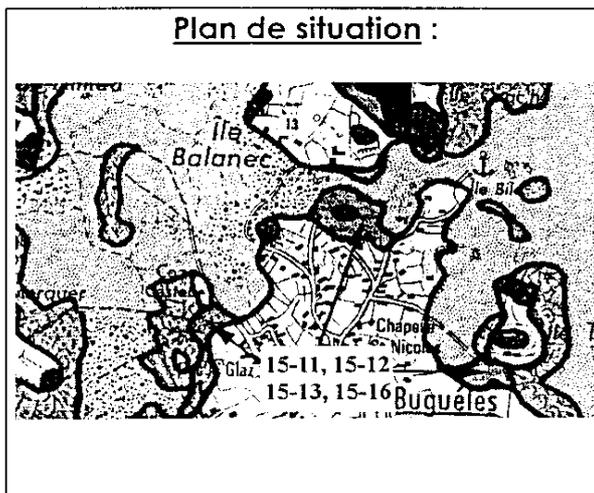
Zone de remise, d'hivernage et de nourrissage pour les oiseaux d'eau.

**Espèce(s) protégée(s) :** /

**Éléments de fonctionnement :**

**Lieu-dit :** Buguéles

**Plan de situation :**



⇒ Trois secteurs sont concernés au pourtour de Buguéles : entre l'île Istan et la côte, entre Balanec et la côte, entre Coz Castel, Roc'h Glaz et la côte.

⇒ Ce sont des zones soumises aux marées : étagement de la végétation en fonction de la salinité : les zones à salicornes en haut de schorre (herbus) et dans les cuvettes, les zones à obiones recouvertes aux marées hautes et les prés salés encore au dessus. Cf. Schéma.

⇒ Ces habitats sont en fait les restes de la côte qui allait jusqu'à l'archipel de Saint-Gildas avant son érosion. Ils ont été protégés grâce à l'abri offert par les îles proches : Istan, Balanec, Coz Castel et Roc'h Glaz.

⇒ Le fonctionnement de ce type d'habitats est essentiellement naturel, l'homme n'intervenant pratiquement pas. En revanche, des aménagements comme des voies de circulation ou des digues peuvent avoir un impact direct sur ces habitats.

⇒ Des pollutions diffuses d'origine agricole ou urbaine peuvent également avoir des conséquences sur ces habitats naturels et leur végétation : apport d'engrais, de pesticides.

⇒ La proximité de Buguéles induit une fréquentation et des perturbations qui limitent leur rôle de refuge pour les oiseaux d'eau.

⇒ Chasse autorisée.

**Usages et impacts :**

Nature	Techniques	Favorisant	Défavorisant
Circulation sur grève	Chemin de roulement : mise à niveau et empiérement (Istan, Coz Castel) + partie aménagée : dalles, drains, enrochements (Balanec)...		-- Artificialisation/destruction d'habitats (variable suivant les techniques). - Perturbations induites.
Chasse	A boîte : oiseaux d'eau		0 Perturbation pour la fonction de remise de la zone à marée haute (non significative)
Agriculture	Face Istan : Cultures légumières. Présence d'une haie de qualité variable.	0 Maintien de milieux ouverts	-- Amendements et traitements, rejets
Protections des parcelles agricoles	Murets + haie	++ contre le ruissellement : érosion, pollution. + Tranquillité. + Diversité localement	- Artificialisation 0 Rupture des échanges et lisière
Urbanisme	Individuel		-- Rejets domestiques - Perturbations

### Etat actuel et évolution :

⇒ L'état de conservation actuel des végétations est correct : végétation typique et diversifiée.

⇒ En revanche, les perturbations nombreuses ôtent au site un rôle important de refuge d'espèces.

⇒ Les impacts les plus directs concernent les chemins de roulement aménagés sur la grève. L'utilité de ces chemins est rarement contestable mais certains modes d'intervention sont plus traumatisants.

⇒ Il serait souhaitable de proposer maintenir et améliorer le système de filtration (haie et murets) des éventuels effluents agricoles. L'obligation de mise aux normes en matière d'assainissement permettra de régler les problèmes liés aux rejets domestiques.

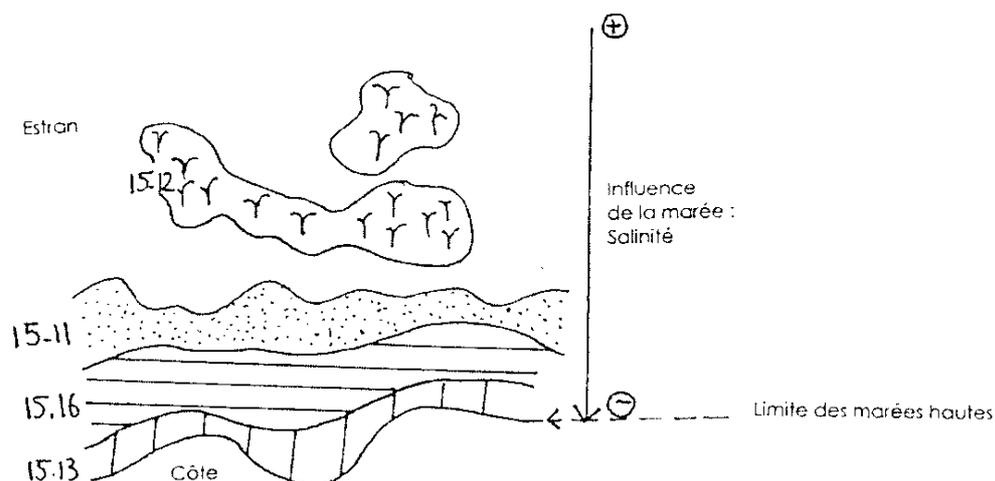
### Finalités :

Conserver l'existant et limiter l'impact des chemins de grève et des pollutions diffuses.

### Actions :

Objectifs	Descriptif	Priorité	Opérateur	Coûts	Financements
Limitier l'impact des chemins de roulement	Mise au point d'un cahier de recommandations techniques.	2	DDE DIREN Conservatoire du Littoral	/	/
Conserver les parties non artificialisées du schorre.	Proscrire les aménagements nouveaux sur le Domaine Public Maritime.	2	DDE, commune	/	/
Maîtriser les effluents agricoles	Maintien du système haie : 350 m. Application de la Directive 'Nitrates'.	2	DDAF agriculteurs, propriétaires	Cf. objectif E1	Programme sur l'ensemble du site Objectif E1.

### Schéma :



Schématisation de la répartition des habitats en fonction de la salinité

**Commune :** Penvénan.

**Lieu-dit :** Archipel de Saint-Gildas.

**Surface :** 52 ha

**Statut (protection, propriété):**

- . Propriété privée, Domaine Public Maritime.
- . Site classé.
- . Zone NDL., Espace Naturel Remarquable - loi littoral.
- . Réserve de Chasse Maritime.

**Habitat(s) :**

**Lagune** (Code Directive : 21 - habitat prioritaire)

Végétation vivace des rivages de galets (17-3).

Végétation annuelle de laissés de mer (17-2).

Falaises à végétation des côtes atlantiques et baltiques (18-21).

Végétation chasmophytique des pentes rocheuses sous-type silicicoles (62-2).

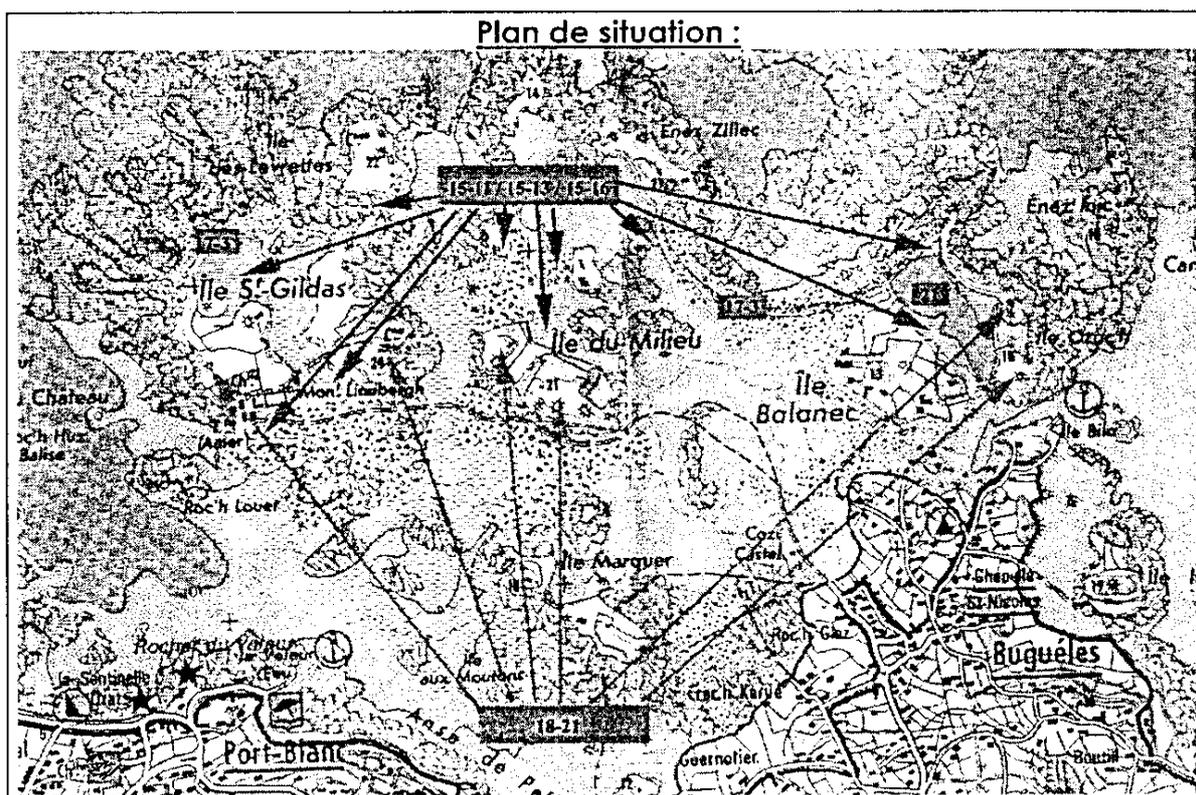
Landes sèches atlantiques (31-2). Végétation d'espèces annuelles pionnières à *Salicornia* et autres des zones boueuses et sableuses (15-11).

Prés salés atlantiques (15-13).

Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (15-16).

**Espèce(s) protégée(s) :**

Chou marin (*Crambe maritima*). Liste rouge française et armoricaine, Protégé en France.



**Éléments de fonctionnement :**

⇨ L'archipel de Saint-Gildas est constituée de 6 îles principales. Il s'agit en fait d'un ancien rivage continental qui a été séparé de la côte par l'érosion due à la remontée du niveau marin. Cette remontée se poursuit mais l'archipel est relativement stable par rapport à d'autres sites (sillon de Talbert en particulier). Seules les grosses tempêtes ont un impact important sur le trait de côte.

⇒ Il est facile de distinguer la côte, exposée aux houles, très rocheuse du versant abrité où dominent les accumulations : sable et vase. Par la présence de multiples petits îlots, cette dualité se complique localement, ce qui donne lieu à une diversité intéressante.

⇒ Tous les habitats naturels qui s'y trouvent sont sous l'influence marine et la plupart sont directement en contact avec l'eau de mer à marée haute. Les plantes se répartissent en fait selon leur plus ou moins grande tolérance à l'égard du degré de salinité (Cf Fiche Penvénan 1).

⇒ Dans les prés salés, on trouve d'abord les touffes de salicornes (15-11), puis les tapis d'obionnes (15-16) et plus haut les prés salés à graminées (15-13).

⇒ Sur les hauteurs rocheuses, se développent des plantes très adaptées et stables (62-2), lorsque le sol est un tout petit plus épais, apparaît une pelouse rase (18-21) et enfin la lande sèche (31-2).

⇒ La présence de très beaux cordons de galets reliant les îles entre elles permet à la végétation (17-3) très typique de ces formations (chou marin, espèce protégée) de prospérer : Illiec ou autour de Saint-Gildas.

⇒ A noter le climat doux propre aux îles qui favorise des espèces méditerranéennes.

⇒ Entre les îles Balanec et Ozac'h, un moulin à marée au Sud Est doublé d'un système de digues au Nord Ouest a permis la création d'une lagune d'eau saumâtre (21) bordée de prés salés. Les échanges avec l'eau marine sont réduits du fait de la présence des digues. Elles ont été construites pour un projet aquacole abandonné, mais les traces demeurent.

⇒ Le site est abondamment exploité par les oiseaux d'eau, que ce soit au niveau de l'hivernage (limicoles, anatidés...) que de la nidification (sternes, huïtrier pie, grand gravelot...). La variété du paysage offre en effet des possibilités de nourrissage, d'abri ou de tranquillité intéressantes.

⇒ Dans une perspective de reconquête des zones côtières par la loutre d'Europe, l'archipel offre de nombreuses possibilités de gîtes dans les amas ou végétations les moins fréquentées (île du Milieu en particulier).

⇒ Les îles de l'archipel sont privées et, sauf Balanec, monopropriétaire. La gestion de ce patrimoine de "prestige" est rigoureuse et conservatoire : gardiennage, entretien... Les habitations sont variablement occupées (surtout été) et en tous cas gardées.

⇒ Quelques aménagements ayant un impact sur les habitats naturels sont à signaler : plantations de pins (lutte contre le vent et tranquillité des propriétaires), construction d'une digue barrant la lagune de Saint-Gildas, chemin de roulement pour l'accès...

⇒ Le pâturage (chevaux) est pratiqué sur les îles de Saint-Gildas et du milieu.

⇒ La fréquentation de l'archipel se fait surtout à marée basse. Elle peut induire un dérangement important pour les oiseaux (nidifications). Elle se pratique à pied, cheval, VTT ou même moto. Les propriétaires sont particulièrement vigilants aux aspects de camping sauvage (fréquents incendies dans les pinèdes).

⇒ Tout l'archipel est en réserve de chasse maritime ainsi que l'estran sur un rayon de 1km.

### Usages et impacts :

Nature	Techniques	Favorisant	Défavorisant
Fréquentation	Piétonne, VTT, chevaux : marées basses. Non contrôlée. Véhicules jusqu'à Balanec.		- Perturbations (nidification). - déchets, feu. - Destructons d'habitats
Habitations	Individuelle, périodique	++Entretien, surveillance.	0 Perturbations - Rejets
Endigage	Fermeture du pré salé de Saint-Gildas (non complète)  Moulin à marées et digue de Balanec/Ozac'h	+++ Diversité des prés salés (variations des niveaux d'eau, création de méandres...) ++ Rôle frayère  ++ Présence d'un lagune + Rôle remise des oiseaux	0 Artificialisation  -- Artificialisation -- Mauvaise état : débris... -- Ruptures des échanges

Plantations de pins	Rôles protecteur et ornemental	0 Zone abritée, + nidification aigrettes	-- Introduction d'espèces -- modification des sols. -- Destructions d'habitats naturels.
Circulations	Chemins sur grève peu aménagés		- Artificialisation des habitats - Perturbations induites

### Etat actuel et évolution :

⇒ L'état actuel de conservation du site est favorable : formations stables d'un point de vue géomorphologique, qualité, typicité, variété et tranquillité des habitats naturels. Le site présente un intérêt majeur au regard de la Directive "habitats" et pour le site pilote.

⇒ La présence de propriétaires privés dans les conditions d'occupation actuelles est un facteur très positif : entretien, gardiennage...

⇒ Toutefois; la fréquentation peut poser des problèmes dans ses formes les plus excessives ou concentrées : pied du cordon de l'Illic, véhicules motorisés...

⇒ De plus des projets nécessitant des infrastructures importantes : digue, cale, dragage et création de bassins... seraient très dommageables pour le caractère naturel des lieux et doivent être proscrits étant donné l'intérêt du site (principalement sur Saint-Gidas et Balanec). D'autant plus que l'impact de tels projets est difficilement réversible : Ex. : Balanec.

⇒ Le devenir de ces propriétés doit être garanti, pas seulement dans ses aspects urbanistiques déjà contrôlés (Loi littoral, site classé). Une solution serait la signature d'une convention de servitude entre le Conservatoire du littoral et les propriétaires dans le cadre de la charte des petites îles. Cette vigilance doit se prolonger sur le Domaine Public Maritime environnant.

⇒ Si ce n'est la fréquentation, par moment excessive, le site, du fait de la Réserve de Chasse, bénéficie d'une tranquillité appréciable pour les oiseaux d'eau.

### Finalités :

Amélioration de l'état de conservation et pérennité des habitats naturels.

### Actions :

Objectifs	Descriptif	Priorité	Opérateur	Coûts	Financements
Traitement du cordon d'Illic	Suppression de l'accès aux véhicules motorisés (sauf riverains et professionnels). Pose d'une barrière ouvrable ou bornes escamotables (riverains, professionnels). Mise en place d'un parking de substitution. Information : explication de l'aménagement.	1	Commune	Travaux 120 KF	Cf. Objectif G2 : Europe/état/région Conseil Général, commune (5 %)*
	Mis en défens symbolique des zones de nidification après étude. Restaurations ponctuelles en cas de dégâts de la mer.	1		10 KF	
Restauration de la lagune de Balanec	Elimination des infrastructures après vidange Réouverture contrôlée des digues : adaptation du système de clapets. Accord du propriétaire ou acquisition préalable.	1 1	Entreprise	Etude : 15 KF Travaux : 250 KF	Europe, état, région Conservatoire du Littoral, Conseil Général

Garantir le devenir des îles	Mise en place d'une zone de préemption Réalisation de bilans patrimoniaux Signature d'une convention avec le propriétaire. Accord indispensable des propriétaires. Ou Acquisition (non souhaitable : pb de gestion).	1  2	Propriétaire. Conservatoire du Littoral, CG 22, Asso. "Les petites îles de France".	/  Bilans : 45 KF Surcoût : 30 KF/an environ	Europe, état, région, Conservatoire du Littoral, Conseil Général (TDENS),
Maintenir le caractère naturel de l'estran	Vigilance par rapport au devenir du DPM Interdiction des projets dénaturant le caractère naturel. Affectation de la gestion au Conservatoire du littoral	1	DDE, Affaires Maritimes Conservatoire du littoral	/	/
Suivi naturaliste	Assistance aux propriétaires : inventaires, aménagements légers... dans le cadre d'une convention. Suivi de la lagune de Balanec	2	Expert extérieur : 1 semaine/an	15 KF/an	Europe, état, région, Conservatoire du Littoral, Conseil Général (TDENS),

\* Mise à disposition des services techniques, participation.

Commune : Penvénan

Lieu-dit : Anse de Pellinec.

Surface : 23 ha

Statut (protection, propriété):

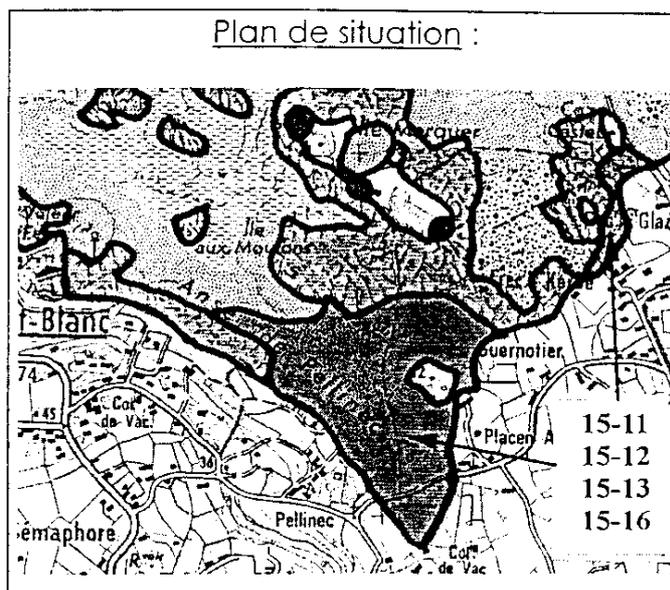
- . Domaine Public Maritime.
- . Site inscrit.
- . Espace Naturel Remarquable - Loi littoral.
- . ZNIEFF 1.

Habitat(s) :

Végétations annuelles pionnières à *Salicornia* et autres des zones boueuses et sableuses (Code Directive : 15-11).  
Prés salés à *Spartina spp* (15-12).  
Prés salés atlantiques (15-13).  
Fourrés halophiles méditerranéens ou thermo-atlantiques (15-16).  
Zone de remise, d'hivernage et de nourrissage pour les oiseaux d'eau.

Espèce(s) protégée(s) : /

Éléments de fonctionnement :



⇒ Le fond de l'anse de Pellinec fonctionne comme un fond d'estuaire (chenal de Port-Blanc) : c'est une zone d'accumulation de sédiments fins sur lesquels s'est fixée une végétation adaptée de prés salés. Sous l'action de cette végétation, les dépôts augmentent et comblent l'anse petit à petit.

⇒ L'anse est soumise aux marées et on assiste à un étagement de la végétation en fonction de la salinité : en bas sur le slikke vaseux, les touffes de spartines (15-12), puis les zones à salicorne en haut de slikke et dans les cuvettes (15-11), les zones à obione (15-16) recouvertes aux marées hautes et les prés salés (15-13) encore au dessus. Cf. Schéma Buguelès (Penvénan 1).

⇒ Cette vaste surface est exploitée par les oiseaux d'eau : nourrissage à marée basse.

⇒ Les abords de l'anse dans sa partie Sud/Sud-Est sont occupés de prairies humides ou de roselières intéressantes en complément des prés salés. Les roselières font l'objet d'une coupe annuelle par l'Association MEEM (village gaulois de Pleumeur-Boudou), sans suivi spécifique quant à la population d'oiseaux nicheurs.

⇒ Le reste des environs est occupé par une agriculture légumière potentiellement génératrice de polluants (excès de traitements et amendements).

⇒ L'anse est utilisée comme abri d'échouage pour des bateaux de plaisance qui exercent, étant donné la vaste surface disponible, une pression diffuse. Un chemin de roulement permet de traverser l'anse et de relier Buguelès à Port-Blanc à marée basse. Il évite un long détour (3 km) et la route des 'ajoncs d'or' l'emprunte. Cependant il a été consolidé par des enrochements traumatisants pour l'habitat naturel et attaqués à ce titre par une association locale.

⇒ Chasse autorisée.

Usages et impacts :

Nature	Techniques	Favorisant	Défavorisant
Circulation sur grève	Chemin de roulement bétonné, enrochements.		-- Artificialisation/destruction d'habitat (variable suivant les techniques). - Perturbations induites.
Chasse	oiseaux d'eau		- Perturbation pour les hivernants
Agriculture	Cultures légumières. Présence d'une haie + muret de qualité variable.	0 Maintien de milieux ouverts	-- Amendements et traitements, rejets : ruissellement

Protections des parcelles agricoles	Murets + haie	++ contre le ruissellement : érosion, pollution. + Tranquillité. + Diversité localement	- Artificialisation 0 Rupture des échanges et lisière
Coupe roselière	Annuelle et manuelle	++ entretien, lutte contre la colonisation.	-- Population d'oiseaux nicheurs (si non contrôlée).
Echouage	plaisance, libre		- Dégradations ponctuelles - Perturbations

### Etat actuel et évolution :

⇒ Les prés salés sont actuellement en bon état de conservation : assez grande étendue, mais typicité et diversité faibles.

⇒ Un mode d'entretien du chemin de roulement moins traumatisant pour le milieu naturel doit être préconisé : pas d'enrochements supplémentaires.

⇒ Sur les parcelles agricoles bordant immédiatement l'anse, pourrait également être proposé aux agriculteurs et propriétaires le maintien ou la reconstitution de haie/muret.

⇒ Une vigilance particulière doit être instituée par rapport aux projets visant à artificialiser complètement l'estran ou les abords (Sud et Est) de l'anse : aménagements de terre-plein, de retenues d'eau, de structures aquacoles...

### Finalités :

Conserver l'existant et limiter l'impact des chemins de grève et des pollutions diffuses.

### Actions :

Objectifs	Descriptif	Priorité	Opérateur	Coûts	Financements
Limiter l'impact des chemins de roulement	Mise au point d'un cahier de recommandations techniques pour l'entretien du chemin.	2	DDE DIREN Conservatoire du Littoral		
Conserver les parties non artificialisées du schorre.	Proscrire les aménagements sur le Domaine Public Maritime pouvant détruire les habitats : remblais, retenues d'eau, bassins aquacoles...	2	DDE, commune		
Maîtriser les effluents agricoles	Maintien et restauration du système haie/muret. Application de la Directive 'Nitrates'.	2	DDAF, agriculteurs, propriétaires	Cf. Objectif E1	Programme sur l'ensemble du site: Objectif E1
Suivi ornithologique	Préconisations en matière de coupe de roseaux par rapport aux oiseaux nicheurs : calendrier, échelonnement...	2	Conservatoire du Littoral/GEOCA/M EEM	/	/

Commune : Penvénan

Lieu-dit : Marais du Goaster

Surface : 2 ha

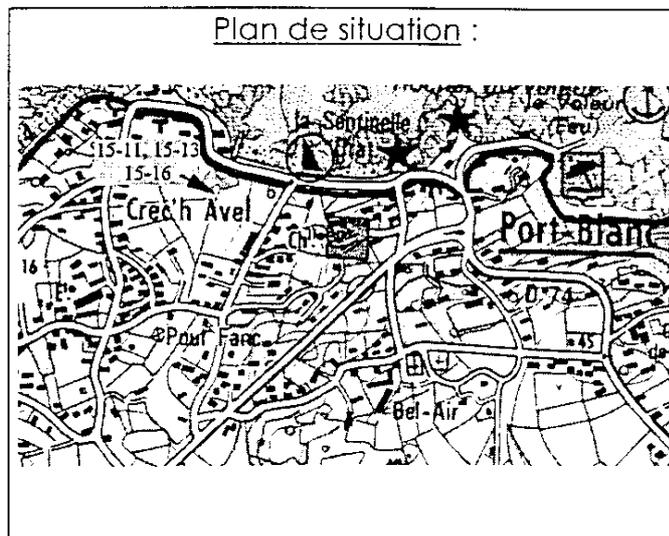
Statut (protection, propriété):

- . Propriété privée + communale.
- . Site classé (?).
- . Espace Naturel Remarquable - Loi littoral.

Habitat(s) :

Végétations annuelles pionnières à *Salicornia* et autres des zones boueuses et sableuses (Code Directive : 15-11). Prés salés atlantiques (15-13). Fourrés halophiles méditerranéens ou thermo-atlantiques (15-16). Zone de remise, d'hivernage et de nourrissage (aigrettes...).

Espèce(s) protégée(s) : /



Éléments de fonctionnement :

⇒ Le marais du Goaster est situé en arrière de la digue/route communale de Port-Blanc. Une buse permet les échanges avec le milieu marin. L'entrée d'eau salée impose des contraintes à la végétation qui doit s'adapter.

⇒ Juste en arrière de cette entrée, la végétation est constituée de plantes adaptées au sel : salicorne (15-11) au plus bas, puis obione (15-16) et prés salés (15-13). Au fur et à mesure que l'on s'éloigne, les plantes de zones humides prennent le dessus : roseaux, saules... Ces dernières, en colonisant le marais, ont tendance à l'assécher et à le faire disparaître.

⇒ S'agissant d'une enclave naturelle dans la zone urbanisée de Port-Blanc, le marais en subit les pressions : comblement (Sud-Est), construction, rejets... On relève au niveau de la buse des traces d'eutrophisation, révélatrices d'enrichissement du milieu naturel (rejets domestiques ou agricoles).

⇒ La fréquentation directe est faible malgré la proximité urbaine du fait de l'accessibilité limitée. Mais l'été ou pendant les périodes de congés la fréquentation très importante du front de mer induit des perturbations conséquentes.

⇒ La chasse est autorisée ?

Usages et impacts :

Nature	Techniques	Favorisant	Défavorisant
Urbanisme	Individuel, résidences secondaires ou principales.		-- Artificialisation/destruction d'habitats par comblement. -- Rejets domestiques =>eutrophisation -- Perturbations induites.
Chasse	devant soi, à bottes		0 Perturbations pour les hivernants (non significative)
Busage	Buse simple avec grille	++ échanges avec le milieu marin.	
Digue	Route/promenade		-- artificialisations, destructions d'habitats (ancienne). - Perturbations induites
Abandon	entretien prairie, roselière : fauche, pâturage...	++rôle refuge.	-- Colonisation par les roseaux et les saules =>fermeture, perte de diversité

### Etat actuel et évolution :

⇒ Le marais de Goaster n'est pas en état favorable de conservation. La flore, malgré les conditions variées (degré de salinité), n'est pas en bon état : diversité faible, typicité réduite, présence de secteurs dénudés (eau stagnante).

⇒ La qualité de l'eau est supposée mauvaise : nombreuses traces d'eutrophisation, même si l'assainissement récent de Port-Blanc a permis d'améliorer cette situation.

⇒ Le marais est en cours de comblement naturel (envahissement par les roseaux, les saules...) ou humain (pour construction ; partie Sud-Est).

⇒ Une opération de réhabilitation est nécessaire si l'on veut redonner à ce site tout son intérêt écologique. Pour cela, une maîtrise foncière pourrait s'avérer indispensable.

⇒ Suite à la restauration, il serait souhaitable d'instaurer une gestion régulière.

⇒ Outre cet intérêt écologique, le marais joue le rôle de poumon vert au sein de la zone très urbanisée de Port Blanc.

### Finalités :

Restaurer le marais du Goaster.

### Actions :

Objectifs	Descriptif	Priorité	Opérateur	Coûts	Financements
Réhabilitation écologique	Accord du propriétaire ou Acquisition** Suppression des débris Coupe d'une partie de la roselière et des saules Aménagement de zones d'eau libre (à l'écart de la fréquentation)	2	Conseil Général. entreprise	50 KF	Cf. Objectif A2 : . Europe . Etat . Région . CG 22 . Commune (10 %)*
Mise en place d'une information	Panneaux à hauteur du front de mer : identification des espèces, actions... Création d'un circuit ?	2	Conseil Général	20 KF 50 KF	Cf. Objectif A2 : . Europe . Etat . Région . CG 22 . Commune (10 %)*
Création d'une Réserve de chasse communale	Mise en réserve des zones de tranquillité	2	ACCA Penvénan	/	/
Entretien et suivi	Coupe des roseaux, curage (tous les 3 ans) Entretien aménagements Suivi des populations ornithologiques Suivi de la qualité de l'eau	2	Conseil Général. experts, commune	20 KF/an	Cf. Objectif A2 : . Europe . Etat . Région . CG 22 . Bénévolat . Commune (5 %)*
Acquisition	Mise en place d'une zone de préemption** au titre des espaces naturels sensibles	3	Conseil Général	/	/

\* Mise à disposition des services techniques.

\*\* Avec accord de la commune (délibération du 11/04/96), dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Conseil Général.

Commune : Penvénan

Lieu-dit : Les Dunes

Surface : 3 ha

Statut (protection, propriété):

- . Propriété privée + communale (?).
- . Site classé (?).
- . Espace Naturel Remarquable. Zone NDI.

Habitat(s) :

Dunes mobiles embryonnaires (Code Directive : 16-211).

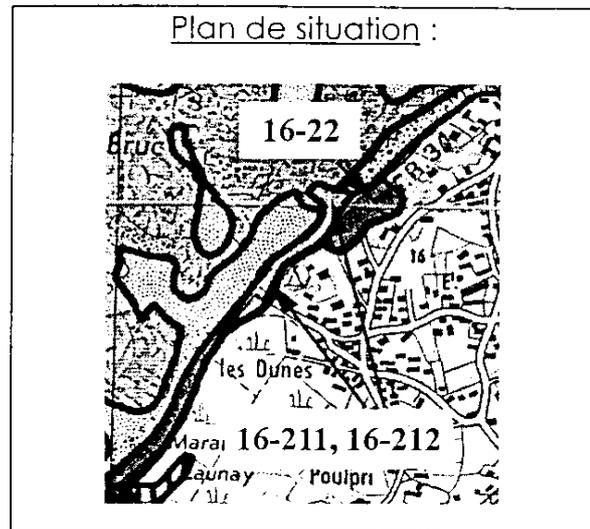
Dunes mobiles du cordon littoral à *Ammophila arenaria* (16-212).

Dunes fixées à végétation herbacée (Habitat prioritaire : 16-22)

Espèce(s) protégée(s) :

*Eryngium maritimum* (Chardon bleu) : Liste rouge armoricaine et protégé en Bretagne.

*Parentucellia latifolia* : Bartsie à feuilles larges) : protégée en Bretagne.



Éléments de fonctionnement :

⇒ Le massif dunaire de Port Blanc/Les dunes est une des rares formations de ce type.

⇒ Classiquement, en partant de la plage et des laisses de haute mer (dépôts de goémon), se succèdent la dune embryonnaire (16-211), puis la dune à Oyat (16-212) et enfin, la dune fixée (16-22, habitat prioritaire).

⇒ Cet étagement de la végétation s'explique par la plus ou moins grande tolérance des plantes au sel et leurs adaptations aux conditions exigeantes des sables dunaires et de l'océan proche (vent, projections de sable, d'embruns, sécheresse...).

⇒ La dune suit alors naturellement les remontées et baisse du niveau des mers et les phénomènes de dérive littorale (transport et dépôts de sable parallèlement à la côte).

⇒ Ce fonctionnement naturel d'équilibre est ici très perturbé par l'action de l'homme. Les différentes artificialisations du trait de côte au long du littoral trégorrois (enrochements, digues, ports, cale, parcs à huîtres...) ont compromis l'apport en sable. La construction d'un mur incliné a été réalisée par la commune pour stopper l'érosion de la dune mais n'a pas empêché la plage de s'amaigrir. En revanche, il a réduit les échanges biologiques existant entre la plage et la dune. En fait, on a affaire à une "dune perchée" mais vivante.

⇒ De plus, immédiatement après la dune et empiétant sur elle, se trouve le camping municipal des "dunes". Outre l'emplacement du camping sur une zone de dune fixée, les conséquences de ce type de structures : rejets organiques, passages incontrôlés... sont très préjudiciables pour l'état de la dune. Il se crée, par exemple, des zones d'érosion par le vent dans les passages privilégiés ou les apports organiques favorisent des plantes comme les ronces ou les orties au détriment de la végétation de la dune.

⇒ Du fait d'une fréquentation très importante, l'été en particulier, la vie animale est reportée aux secteurs les plus calmes, au nord (seule zone de dune fixée épargnée).

Usages et impacts :

Nature	Techniques	Favorisant	Défavorisant
Camping	Communal, peu organisé, accès libre à la plage.		--- Artificialisation/destructions d'habitats par occupation et passages répétés. -- Rejets organiques, débris - Perturbations induites.

Chasse		++ Gestion des populations (à maintenir)	
Fréquentation	Estivale essentiellement =>plages, sports aquatiques		-- Destruction d'habitats - Détritus 0 Perturbations induites
Mur de protection	Maçonné, incliné		-- Artificialisation, destruction d'habitats, -- Ruptures des échanges et du fonctionnement
Cale	béton : accès plage (loisirs, secours...)		--- Artificialisation, destruction d'habitats (ancienne).

### Etat actuel et évolution :

⇒ Le massif dunaire est en mauvais état de conservation : occupation d'une partie de la dune fixe par le camping, mauvais état général de la végétation dunaire du fait de la fréquentation anarchique et des impacts du camping.

⇒ Flore et faune peu typiques et peu diversifiées, colonisation par des espèces opportunistes (rejets organiques) et dégradations.

⇒ La construction du mur incliné a isolé la dune de sa zone d'alimentation en sable : la plage, ce qui compromet l'avenir de la dune si la fréquentation reste incontrôlée.

⇒ Le retour à un état de conservation favorable est possible, les techniques de traitement des milieux dunaires étant connues et éprouvées (ganivelles, plantations d'oyats...). Mais il suppose la conduite de travaux de restauration, parallèlement à une organisation de la fréquentation, une limitation de l'extension du camping, si son recul n'est pas envisageable.

⇒ En tous cas, il convient d'éviter toute extension du camping ou des artificialisations de ce massif dunaire au Nord comme au Sud du camping (aire de retournement en projet).

### Finalités :

Restaurer le massif dunaire.

### Actions :

Objectifs	Descriptif	Priorité	Opérateur	Coûts	Financements
Conserver les parties naturelles de la dune	Empêcher toute extension du camping	2	Commune	/	/
Restauration et protection de la dune	Canalisation des accès en des passages précis et aménagés (2) : pose de grillage au camping, de traverses ou de caillebotis pour les passages. Mise en défens des zones dégradées sur la dune mobile et plantations d'oyats. Information. Pose de ganivelles pour piéger le sable*. Report du sentier littoral en arrière de la dune.	2	Commune, chantier	Caillebotis : 25 KF  75 KF + 5000 F/an (entretien)	Europe, Conseil Général, DIREN...  CG 22 50 % Commune (mise à disposition des services techniques = 1 jr).

\*En la présence du mur maçonné, l'alimentation de la dune par la plage est coupée mais les ganivelles permettront le dépôt du sable apporté par les vents.

**Commune** : Penvénan

**Surface** : 7 ha/30 ha total

**Statut** (protection, propriété):

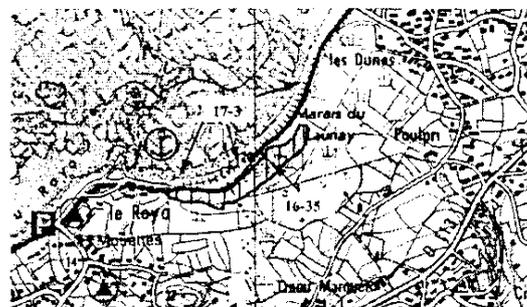
- . Propriété privée (Quelques propriétaires dont un principal).
- . Site inscrit (côté Penvénan). Site classé (cordon de galets Penvénan).
- . Espace Naturel Remarquable - Loi littoral.

**Habitat(s)** :

- Végétation vivace des rivages de galets (Code Directive : 17-3).
- Végétation chasmophytique des pentes rocheuses - Sous-types silicicoles (62-2).
- Dépressions humides intradunales : Roselières de bordures dunaires (16-35)\*.

**Lieu-dit** : Launay/Le Royo

**Plan de situation** :



\* La présence de cet habitat est discutable ici, étant situé à l'arrière du cordon de galets et non en son sein.

**Espèce(s) protégée(s)** :

*Crambe maritima* (Chou marin) : Liste rouge française et armoricaine, protégé en France.

**Éléments de fonctionnement** :

⇒ Le polder du Launay a été gagné au XIX<sup>ème</sup> siècle sur une baie de 30 ha abritée de la pleine mer par le cordon de galets du Royo. Cet assèchement s'est fait à l'aide d'un système de drains et un vannage au débouché (Ouest du site). Il poursuit des buts économiques (mise en valeur des terres), sanitaires (prolifération de nuisibles) et de lutte contre les inondations. Après guerre, l'assainissement sanitaire du marais a fait l'objet d'une mise en demeure au propriétaire par le Préfet des Côtes du Nord.

⇒ Actuellement, le paysage à l'arrière du cordon est constitué de parcelles en prairies de pâture ou de fauche, dont certaines partiellement colonisées par les boisements de saules et d'aulnes, séparées par des drains où se développent les roseaux. N'ont été considérées pour le calcul des surfaces que les parties les plus humides (16-35). Le fonctionnement du polder est contrôlé par l'homme.

⇒ Les pratiques agricoles développées sur le polder sont extensives et donnent lieu à une richesse floristique intéressante. Cependant, elles nécessitent un drainage drastique des parcelles au détriment de la faune et de la flore des zones humides. Sur certaines parcelles où le pâturage est abandonné, l'enrichissement privilégie des espèces opportunistes et écologiquement moins intéressantes : ronces, saules, prunelliers...

⇒ Au centre du marais s'élève un chicot rocheux, couvert d'une végétation stable de roches affleurantes (62-2). A ce niveau, se situe la ferme en ruine "Du Guesclin".

⇒ Le cordon de galets du Royo (17-3) est une formation d'accumulation où se développe une végétation très adaptée, caractérisée par le chou marin, protégé. Des prélèvements, occasionnés par les marées noires, ont affaibli le cordon, mais il est considéré comme stable (Professeur Pinot). Seules les grosses tempêtes entraînent des dégâts conséquents. Néanmoins, suite à la rupture du lien unissant l'île Bruc à la côte ("tombolo") et qui protégeait l'avant-côte des houles venues du Nord-Est, on assiste à une dérive le long du littoral qui fait glisser les matériaux (sable et galets) du Nord-Est vers le Sud-Ouest, sans retour possible du fait de l'enrochement du Port du Royo.

⇒ La fréquentation du cordon de galets (pédestre, équestre et cycliste), importante en été, a un impact non négligeable sur le cordon, d'autant qu'elle se situe actuellement sur sa crête.

⇒ L'accès du marais n'est pas possible au public.

### Usages et impacts :

Nature	Techniques	Favorisant	Défavorisant
Drainage	Drain longitudinal => système de vanne + drains perpendiculaires		-- Artificialisation/destruction d'habitats humides (loutres en particulier).
Pâturage/fauche	extensif	+++ maintien des milieux ouverts, diversité	- perturbations induites. - amendements éventuels
Dépôts	Est du site : Matériaux de chantier. Création d'un chemin d'accès à la ferme ? Ouest du site : décharge sauvage (carcasse de voiture, remblai)		-- Artificialisation de l'habitat naturel : favorise les plantes de décombres (armoise, ortie, ronce...), modifie l'équilibre naturel préexistant.
Chasse	?	++ Gestion des populations	- Perturbations.
Fréquentation	Estivale essentiellement Sentier littoral en haut du cordon (VTT, chevaux, piétons)		-- Destruction d'habitats. - Détritus. - Perturbations induites.

### Etat actuel et évolution :

⇒ Le cordon de galets reste une formation stable. L'état de conservation est correct sans être exceptionnel étant donné la forte fréquentation estivale sur la crête : un impact important sur la végétation. D'autre part, les renforcements de cette formation par l'arrière, pour pallier aux risques de submersions, doivent être très rigoureux quant au choix des matériaux pour ne pas favoriser la colonisation par des plantes de décombres (comme ce serait le cas avec les remblais entreposés à l'Est du site).

⇒ La gestion hydraulique du polder réduit actuellement les formations de zones humides à la surface congrue. Cet état de fait remonte au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, période à laquelle les marais préexistants ont été drainés. Néanmoins, au milieu du siècle, l'abandon de l'entretien du polder avait permis à une végétation et une faune extrêmement riches de prospérer, même si le roseau tendait à devenir envahissant. La faune comprenait en particulier une population stable de loutre. Actuellement, les habitats naturels sont considérés en mauvais état de conservation, du fait de leur surface insuffisante qui entraîne une faible diversité.

⇒ La gestion des prairies drainées, par une agriculture extensive, participent en revanche à la diversité écologique de l'ensemble. Certaines parcelles sont ainsi très intéressantes d'un point de vue floristique (Sud, Sud-Est). A contrario, l'absence de cette pratique conduit à un enrichissement puis un boisement des parcelles qui ne sont pas souhaitables de façon uniforme, dans une optique de conservation des habitats naturels. Actuellement, grâce à l'existence d'une opération locale agri-environnementale (Trévou), un nouveau système d'exploitation se met en place.

⇒ Des projets de boisements sont en cours pour mettre en valeur les parcelles arrières du polder. Le choix des espèces risque de modifier les équilibres existants dans le cas de monocultures résineuses par exemple. Un peuplement diversifié est préférable d'un point de vue écologique.

⇒ Les dégradations ne sont cependant pas irréversibles et la conciliation des intérêts du propriétaire (patrimoniaux, sanitaires ou productifs) et de la protection du patrimoine naturel (conservation des habitats naturels) est possible. Un projet d'étude de faisabilité écologique et hydraulique, est en discussion ce sens entre le Conseil Général et le propriétaire. Elle est financée par le Conseil Général.

⇒ Il n'est pas souhaitable, au regard des objectifs de la Directive, d'autoriser le remblaiement de parties du polder, ni de créer de zone de retournement liée à l'accès à la plage, comme il est envisagé de le faire sur la partie Est du site, en arrière du cordon.

⇒ A noter que ce marais est l'objet d'une vigilance toute particulière des pouvoirs publics et des associations quant à ses aménagements ; elle a déjà donné lieu à de nombreux contentieux.

### Finalités :

Gestion patrimoniale (agricole et naturelle) du polder de Launay.

Maintien du cordon de galets de Royo en bon état de conservation.

### Actions :

Objectifs	Descriptif	Priorité	Opérateur	Coûts	Financements
Maintien du cordon	Canalisation de la fréquentation en des passages précis et aménagés en arrière de la crête (Cf. Cordon de Brestan).	2	Propriétaire Entrepreneur commune (service technique)	30 KF	Cf. Objectif G2 : . Europe . Etat . Région . CG 22
	De préférence, reprofilages ponctuels du cordon pour les brèches.	2		10 KF/an	
	(Ou renforcement en arrière par des remblais neutres après étude d'impact).	2		(100 KF)	
Restauration de la qualité écologique du polder	Étude de faisabilité hydraulique et écologique.	1	Propriétaire, exploitant,	30 KF	Conseil Général (TDENS)
	Remise en eau partielle et échanges avec le milieu salé ?	2	Conseil Général	100 KF	Cf. Objectif A2 : . Europe . Etat . Région . CG 22
	Enlèvement des remblais (Ouest et Est du site).	1		(30 KF)	Propriétaire...
Mise en valeur pédagogique	Panneaux d'information, interprétation	2	Conseil Général, entrepreneur	30 KF	Cf. Objectif A2 : . Europe . Etat . Région . CG 22 . Commune* (10%)
Maintien de la gestion	Maintien du pâturage extensif, lutte contre l'enrichissement (extension de l'opération locale Côte de granite rose). Fauche de la roselière	2	DDAF agriculteurs Chambre d'agriculteur	37 KF/an	Cf. Objectif E1
Vigilance / aménagements	Étude d'impact préconisée pour tout gros aménagements (remblai, projet de drainage...).	1	Commune, DIREN...	/	
Acquisition	Stratégie à long-terme du Conservatoire du Littoral** ou Conseil Général.	3	Conservatoire du Littoral	600 à 900 KF	Conservatoire du Littoral ou Conseil Général

\* Mise à disposition des services techniques de la commune pour la pose des panneaux.

\*\* Dans l'hypothèse d'une opportunité ou d'une menace particulière.